

## DECISION de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

*Affaire suivie par Madame CHENAL-JACQUET MERCIER Elodie*

### **Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour le vide grenier le dimanche 4 septembre 2022**

**Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN**

**Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,**

**Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,**

**Vu la demande formulée, le 16 août 2022 par le Bureau Information Services pour l'organisation d'une manifestation publique le dimanche 4 septembre 2022 prévue sur le parking du Foyer rural.**

#### **OBJET**

**Le Bureau Information Services et l'association « Les Eterlous » souhaitent organiser un vide grenier, le dimanche 4 septembre 2022 de 6h30 à 19h00, sur le parking du foyer rural.**

#### **DECIDE**

##### **Article 1er**

**D'autoriser le Bureau Information Services et l'association « Les Eterlous » à organiser l'animation citée en objet et d'occuper le domaine public.**

##### **Article 2**

**A charge pour le Bureau information Services et l'association « Les Eterlous » de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.**

**Article 3**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

**Article 4**

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution de la présente décision en collaboration des personnes ci-dessous mentionnées à qui elle sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,  
Le 17 août 2022.

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**

